

Direction Voirie et Déplacements

Affaire suivie par : Alain COILLOT

N/Réf : VE/AC/SP/22514

Objet : Rue Chopard

Toute la correspondance doit être adressée
impersonnellement à M. le Maire.

VIVRE AUX CHAPRAIS
28D RUE DE LA ROTONDE
25000 BESANCON

Besançon, le 3 AVR. 2014

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier du 20 mars dernier relatif à la rue Chopard dans sa partie comprise entre l'avenue Fontaine Argent et le boulevard Diderot. Vous attirez mon attention sur la présence de quatre places réservées aux personnes handicapées. Ce nombre peut effectivement sembler conséquent par rapport à la capacité générale.

Dans le cadre de la réorganisation de l'offre de stationnement sur ce tronçon, je vous confirme qu'il est bien prévu de ne conserver que les deux places très récemment marquées côté Fontaine Argent et une seule côté Diderot. Les travaux de peinture ne sont simplement pas terminés, mais cette intervention se poursuit actuellement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjointe au Maire déléguée à la
Voirie et aux Déplacements Urbains



Nicole WEINMAN